

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_31

Rétrocession des acquisitions Zannier et Bouteau

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Dans le cadre de l'aménagement du quartier de la Gare, des acquisitions foncières ont été portées par le budget principal, dans l'attente d'une définition précise du projet d'aménagement. Des travaux de déconstruction et d'effacement de réseaux ont également été portés par le budget principal, en préfiguration du projet à venir. Le financement de ce projet avait été réalisé par la souscription d'un emprunt en 2022, auprès du Crédit coopératif.

Le projet Les Quais Saint-Hilaire a été présenté au Conseil d'agglomération du 13 novembre 2023 et le budget 2024 inclut des premiers travaux sur les biens acquis sur le budget principal.

Aussi, il convient de procéder au transfert des acquisitions foncières réalisées en 2019, 2020 et 2022 et des engagements financiers afférents vers le budget annexe 43113 Zones d'activités économiques.

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14 DEC. 2023

ID : 085-200070233-20231211-DEL20231211_31-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Transfère partiellement les terrains dits Zannier pour une surface de 8 722 m² (parcelle cadastrée 224 section H numéro 1939) et une valeur nette comptable de 24 271,29 €, du budget principal au budget annexe 43113 Zones d'activités économiques ;
- Transfère intégralement l'acquisition de terrains bâtis dits Zannier et des travaux afférents pour une valeur nette comptable de 1 532 812,08 €, du budget principal au budget annexe 43113 Zones d'activités économiques ;
- Transfère intégralement l'acquisition de terrains bâtis dits Bouteau pour une valeur nette comptable de 2 022 292,29 €, du budget principal au budget annexe 43113 Zones d'activités économiques ;
- Transfère le prêt souscrit auprès du Crédit Coopératif en 2022 pour son capital restant dû de 1 320 000 € au 31 décembre 2023, du budget principal au budget annexe 43113 Zones d'activités économiques ;
- Prévoit les crédits budgétaires nécessaires à cette rétrocession au budget 2023.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 14/12/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_32

Soutien financier au CIAS Terres de Montaigu

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Il indique que compte tenu des difficultés financières subies par le CIAS Montaigu Rocheservière, une trajectoire de retour à l'équilibre financier a été tracée pour les prochaines années. Le CIAS Montaigu Rocheservière sollicite auprès de Terres de Montaigu une aide financière de 1 800 000 € se décomposant comme suit :

- Une remise gracieuse des loyers 2023 de 1 275 812,24 €, soit 724 812,62 € pour le secteur Centre et 550 999,62 € pour le secteur Ouest ;
- Une subvention exceptionnelle complémentaire de 524 187,76 € au titre de l'année 2023.

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Procède à la remise gracieuse de dette au CIAS Montaigu-Rocheservière pour les loyers de l'année 2023, soit un montant de 1 275 812,44 € ;
- Accorde une subvention exceptionnelle de 524 187,76 € au titre de la reprise des déficits de la section hébergement ;
- Prévoit les crédits budgétaires nécessaires au chapitre 65 Autres charges de gestion courante.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine Chereau
Date de signature : 14/12/2023
Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Marc PUICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231211_33

Décisions modificatives 2023

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération. Ce dernier informe l'assemblée que des ajustements de crédits de dépenses et de recettes sont nécessaires sur le budget principal et les budgets annexes Office de Tourisme, Assainissement, Déchets, Immobilier d'entreprises et de services, Le Pré Blanc, Zones d'activités économiques. Il est proposé de voter les décisions modificatives dans les conditions ci-dessous exposées :

Budget principal

La décision modificative n°2 s'équilibre à 1 721 600 € en dépenses et en recettes, dont 1 993 000 € en fonctionnement et -271 400 € en investissement.

Les principaux mouvements de fonctionnement concernent :

- L'ajustement de l'attribution de compensation suite à la CLECT 2023 pour 8 000 € ;
- Les crédits nécessaires à un Projet de Partenariat Urbain sur la commune de Treize-Septiers, équilibré en dépense et en recette pour 42 000 € ;
- Des travaux relatifs à la gestion des eaux pluviales urbaines, équilibrés en dépenses et en recettes pour 70 000 €
- L'aide financière exceptionnelle au CIAS Montaigu-Rocheservière pour 1 800 000 €
- Des dotations aux provisions pour créances incertaines 2023 pour 5 500 € et des reprises sur provisions pour créances incertaines 2022 pour 2 200 €;
- Des transferts de crédits de la section d'investissement pour des actions Terres d'énAirgie pour 30 000 €
- L'ajustement des recettes fiscales 2023 suite à notification pour 1 502 000 € (impôts directs, TASCOM, IFER, FPIC et fraction de TVA compensant la CVAE), dont l'évolution n'était pas certaine lors de l'approbation du budget primitif en décembre 2022 ;
- L'ajustement des dotations et compensations suite à notification pour 376 800 €, dont l'évolution n'était pas certaine lors de l'approbation du budget primitif en décembre 2022 ;
- L'équilibre de la section par ajout sur les dépenses imprévues pour 300 € et le virement à la section d'investissement pour 24 600 €.

Les principaux mouvements d'investissement concernent :

- Le reversement d'un trop perçu sur subvention CAF pour 6 100 €
- Le reversement d'un trop perçu sur la taxe d'aménagement pour 800 €
- Le transfert de l'encours de dette souscrit pour l'acquisition Bouteau vers le budget annexe Zones d'activités économiques, assimilé budgétairement à un remboursement anticipé pour 1 320 000 €
- L'ajustement des crédits de paiement 2023 sur les autorisations de programme AP204 Hôtel d'agglomération (-1 000 000 €) et AP209 Aménagements extérieurs Hôtel d'agglomération (-13 680 €), pour cohérence avec l'inscription à prévoir au budget primitif 2024 et sans incidence sur le montant de l'autorisation de programme,
- L'ajustement des crédits ouverts pour la réhabilitation de la salle de sports de Rocheservière (-800 000 €), pour cohérence avec les inscriptions à prévoir au budget primitif 2024 ;
- La réduction du FCTVA pour – 296 000 €, compte tenu du moindre programme d'équipement ;
- Des transferts de crédits vers la section de fonctionnement pour des actions Terres d'énAirgie pour -30 000 € ;
- L'équilibre de la section par ajout sur les dépenses imprévues pour 243 980 € et le virement de la section de fonctionnement pour 24 600 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Section	Chapitre	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	011 Charges à caractère général	112 600 €	
	014 Atténuation de produits	50 000 €	
	65 Autres charges de gestion courante	1 800 000 €	
	68 Dotations aux provisions	5 500 €	
	022 Dépenses imprévues	300 €	
	023 Virement à la section d'investissement	24 600 €	
	70 Produits des services		70 000 €
	73 Impôts et taxes		1 502 000 €
	74 Dotations et participations		418 800 €
	78 Reprises sur provision		2 200 €
Total FONCTIONNEMENT		1 993 000 €	1 993 000 €
Investissement	10 Dotations et fonds divers	800 €	
	13 Subventions d'équipement	6 100 €	
	16 Emprunts et assimilés	1 320 000 €	
	21 Immobilisations corporelles	-223 600 €	
	23 Immobilisations en cours	-800 000 €	
	Opé 182 Pont rail et boulevard	195 000 €	
	AP204 Hôtel d'agglomération	-1 000 000 €	
	AP209 Aménagements extérieurs Hôtel agglo	-13 680 €	
	020 Dépenses imprévues	243 980 €	
	10 Dotations, fonds divers		-296 000 €
	021 Virement de la section de fonctionnement		24 600 €
Total INVESTISSEMENT		-271 400 €	-271 400 €
TOTAL GENERAL DM2		1 721 600 €	1 721 600 €

Budget annexe Office de Tourisme

La décision modificative n°1 s'équilibre à 0 € en dépenses et en recettes, dont 0 € en fonctionnement.

Les principaux mouvements de fonctionnement concernent :

- Des charges de personnel mutualisé pour 20 000 €, refinancées par des crédits de prestations de services non utilisés ;
- Des dotations aux provisions pour créances incertaines 2023 pour 200 €, refinancées sur les crédits de créances éteintes non utilisés.

La vision par chapitre est la suivante :

Section	Chapitre	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	011 Charges à caractère général	-20 000 €	
	012 Charges de personnel	20 000 €	
	65 Autres charges de gestion courante	-200 €	
	68 Dotations aux provisions	200 €	
	022 Dépenses imprévues	300 €	
Total FONCTIONNEMENT		0 €	0 €
TOTAL GENERAL DM1		0 €	0 €

Budget annexe Assainissement

La décision modificative n°1 s'équilibre à 1 000 € en dépenses et en recettes, dont 1 000 € en fonctionnement.

Les principaux mouvements de fonctionnement concernent :

- Des dotations aux provisions pour créances incertaines 2023 pour 1 050 € et des reprises de provisions pour créances incertaines 2022 pour 1 000 €

- L'équilibre de la section de fonctionnement par reprise sur dépenses imprévues de -50 €.

Il n'y a pas de mouvement en section d'investissement.

La vision par chapitre est la suivante :

Section	Chapitre	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	68 Dotations aux provisions	1 050 €	
	022 Dépenses imprévues	-50 €	
	78 Reprises sur provision		1 000 €
Total FONCTIONNEMENT		1 000 €	1 000 €
Investissement			
Total INVESTISSEMENT		0 €	0 €
TOTAL GENERAL DM1		1 000 €	1 000 €

Budget annexe Déchets

La décision modificative n°1 s'équilibre à 7 000 € en dépenses et en recettes, dont 7 000 € en fonctionnement.

Les principaux mouvements de fonctionnement concernent :

- Des dotations aux provisions pour créances incertaines 2023 pour 11 000 € et des reprises de provisions pour créances incertaines 2022 pour 7 000 €
- L'équilibre de la section de fonctionnement par reprise sur dépenses imprévues de - 4 000 €.

Il n'y a pas de mouvement en section d'investissement.

La vision par chapitre est la suivante :

Section	Chapitre	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	68 Dotations aux provisions	11 000 €	
	022 Dépenses imprévues	-4 000 €	
	78 Reprises sur provision		7 000 €
Total FONCTIONNEMENT		7 000 €	7 000 €
Investissement			
Total INVESTISSEMENT		0 €	0 €
TOTAL GENERAL DM1		1 000 €	1 000 €

Budget annexe Immobilier d'entreprises et de services

La décision modificative n°1 s'équilibre à 4 000 € en dépenses et en recettes, dont 4 000 € en fonctionnement.

Les principaux mouvements de fonctionnement concernent :

- Des dotations aux provisions pour créances incertaines 2023 pour 24 000 € ;
- Des ajustements de crédits des fluides pour -8 200 €, des créances éteintes pour -3 000 € et des dépenses exceptionnelles pour - 8 800 €, qui ne seront pas utilisés en 2023 et refinanceront partiellement les dotations aux provisions ;
- Des recettes exceptionnelles pour 4 000 €.

Il n'y a pas de mouvement en section d'investissement.

La vision par chapitre est la suivante :

Section	Chapitre	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	68 Dotations aux provisions	-8 200 €	
	65 Autres charges de gestion courante	-3 000 €	
	67 Charges exceptionnelles	-8 800 €	
	68 Dotations aux provisions	24 000 €	
	77 Produits exceptionnels		4 000 €
Total FONCTIONNEMENT		4 000 €	4 000 €
Investissement			
Total INVESTISSEMENT		0 €	0 €
TOTAL GENERAL DM1		4 000 €	4 000 €

Budget Le Pré Blanc

La décision modificative n°1 s'équilibre à 2 000 € en dépenses et en recettes, dont 1 000 € en fonctionnement et 1 000 € en investissement.

Les principaux mouvements de fonctionnement concernent :

- L'ajustement des stocks pour 1 000 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements d'investissement concernent :

- L'ajustement des stocks pour 1 000 € en dépenses et en recettes.

La vision par chapitre est la suivante :

Section	Chapitre	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	042 Opérations d'ordre (stocks)	1 000 €	1 000 €
Total FONCTIONNEMENT		1 000 €	1 000 €
Investissement	040 Opérations d'ordre (stocks)	1 000 €	1 000 €
Total INVESTISSEMENT		1 000 €	1 000 €
TOTAL GENERAL DM1		1 000 €	1 000 €

Budget Zones d'activités économiques

La décision modificative n°1 s'équilibre à 6 400 000 € en dépenses et en recettes, dont 3 200 000 € en fonctionnement et 3 200 000 € en investissement.

Les principaux mouvements de fonctionnement concernent :

- Le transfert des acquisitions Bouteau et Zannier du budget principal au budget annexe Zones d'activités économiques pour 3 200 000 € €
- L'ajustement des stocks pour 3 200 000 € en recettes.

Les principaux mouvements d'investissement concernent :

- L'ajustement des stocks pour 3 200 000 € en dépenses
- L'inscription d'un emprunt d'équilibre de 3 200 000 € qui ne sera toutefois pas réalisé en fin d'année 2023.

La vision par chapitre est la suivante :

Section	Chapitre	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	011 Charges à caractère général	3 200 000 €	
	042 Opérations d'ordre (stocks)		3 200 000 €
Total FONCTIONNEMENT		3 200 000 €	3 200 000 €
Investissement	040 Opérations d'ordre (stocks)	3 200 000 €	
	16 Emprunts et assimilés		3 200 000 €
Total INVESTISSEMENT		3 200 000 €	3 100 000 €
TOTAL GENERAL DM1		6 400 000 €	6 400 000 €

Par ailleurs, en accord avec le comptable, il est proposé de constituer des provisions pour l'exercice 2023 pour le budget principal et les budgets annexes Assainissements, Déchets, Immobilier d'entreprises et de services, Office de Tourisme. Il convient également de reprendre les provisions pour créances incertaines constituées en 2022 sur le budget principal et les budgets annexes Assainissement et Déchets.

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la décision modificative n°2 du budget 43100 Budget principal ;
- Constitue une provision 2023 pour créances incertaines de 5 421,32 € sur le budget 43100 Budget principal ;
- Reprend la provision 2022 pour créances incertaines de 2 214,33 € sur le budget 43100 Budget principal ;
- Approuve la décision modificative n°1 du budget 43101 Assainissement ;
- Constitue une provision pour créances incertaines de 1 043,89 € sur le budget 43101 Assainissement ;
- Reprend la provision 2022 pour créances incertaines de 904,99 € sur le budget 43101 Assainissement ;
- Approuve la décision modificative n°1 du budget 43103 Déchets ;
- Constitue une provision 2023 pour créances incertaines de 10 593,23 € sur le budget 43103 Déchets ;
- Reprend la provision 2022 pour créances incertaines de 6 750,12 € sur le budget 43103 Déchets ;
- Approuve la décision modificative n°1 du budget 43104 Office de Tourisme
- Constitue une provision 2023 pour créances incertaines de 193,40 € sur le budget 43104 Office de Tourisme ;
- Approuve la décision modificative n°1 du budget 43109 Immobilier d'entreprises et de services ;
- Constitue une provision 2023 pour créances incertaines de 23 950,00 € sur le budget 43109 Immobilier d'entreprises et de services.
- Approuve la décision modificative n°1 du budget 43111 Le Pré Blanc ;
- Approuve la décision modificative n°1 du budget 43113 Zones d'activités économiques.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine Chereau
 Date de signature : 14/12/2023
 Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération



Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification